

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions de paiement

Tout bulletin d'inscription doit être accompagné d'un acompte dont le montant est précisé sur le bulletin et/ou dans les conditions particulières du voyage. Le solde, qui peut être réglé en plusieurs versements, doit parvenir à l'Agence 30 jours avant la date du départ, sans rappel de sa part. Le client qui n'a pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt, de ce fait, les frais d'annulation indiqués ci-après. Toute inscription prise moins de 30 jours avant le départ entraîne le versement intégral du prix du voyage. Tout voyage écourté par un participant, toute prestation volontairement abandonnée, ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Frais d'annulation

Toute annulation doit être adressée à l'Agence par lettre recommandée avec accusé de réception. Si elle parvient à l'Agence plus de 40 jours avant le départ, seule une somme forfaitaire de 100 € par personne sera retenue pour les frais de dossier. Dans tous les autres cas, les sommes retenues seront les suivantes : entre 40 et 30 jours avant le départ : acompte non-remboursable, entre 29 et 22 jours avant le départ : 40 % du prix du voyage ; entre 21 et 8 jours : 70 % ; toute annulation survenant moins de 8 jours avant le départ : 100 %. **N.B. Pour tout billet d'avion émis à l'avance que ce soit à la demande du client ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet quelle que soit la date d'annulation. De même en fonction des politiques d'annulation des hôtels, des frais d'annulation supplémentaires pourront être facturés, quelle que soit la date d'annulation.**

Annulation-Modifications

Les voyages Mondes & Merveilles sont prévus pour un minimum de participants dont le nombre est précisé dans les conditions particulières de chaque voyage ou séjour. Si ce nombre n'est pas atteint et le voyage annulé, le participant a le choix entre le report des sommes versées sur un autre voyage ou le remboursement immédiat de celles-ci, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité. Cette notification intervient au plus tard 21 jours avant le départ, conformément à la législation AR du 14 juin 1982.

Assurance

Aucune assurance et assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages. Nous vous recommandons vivement de souscrire à l'assurance optionnelle APRIL Multirisques.

Hébergement

Les noms des hôtels sont donnés à titre indicatif. Si un changement, indépendant de notre volonté, devait intervenir, le groupe serait hébergé dans des établissements de catégorie similaire. Le prix des voyages s'entend sur la base de chambre double. L'Agence ne peut garantir l'occupation d'une chambre double pour toute inscription individuelle. Elle peut donc être amenée à demander au dernier participant inscrit d'acquitter le supplément chambre individuelle en lui laissant la possibilité d'annuler son inscription. Le supplément chambre individuelle, prévu dans les conditions particulières de chaque voyage est calculé forfaitairement et ne saurait faire l'objet de remboursement partiel.

Visas-Vaccinations

Les démarches d'obtention des visas et des vaccinations sont à la charge des participants. En aucun cas la responsabilité de l'Agence ne peut être engagée, notamment pour un refus d'entrée dans un pays dû au non-respect de la réglementation par un voyageur.

Confidentialité

L'Agence n'utilisera les informations fournies sur les bulletins d'inscription que pour les besoins internes de gestion administrative. Elles ne feraient l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Responsabilité

L'Agence agissant en tant que mandataire auprès des prestataires de services ne pourra être retenue responsable de tout retard, modification, irrégularité, correspondance manquée, avarie, dommage ou accident pouvant survenir à l'occasion du voyage du fait des prestataires ou de circonstances telles que les intempéries, maladies, épidémies, grèves, guerre civile ou toutes autres causes indépendantes de sa volonté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient en découler sont à la charge des participants.

